

Communauté de Communes
du Plateau de Lannemezan
1 place de la république
65300 LANNEMEZAN



Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 61
- présents suppléants : 7
- procurations : 11
- absents : 3
- ayant pris part au vote : 78

DÉLIBÉRATION n° 2017/26

L'an deux mille dix-sept et le 03 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 20 mars 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Maurice LOUDET, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Patrick DARRE, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre DUTHU, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Emmanuelle URVOY, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Présents suppléants : Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY), Pierre DUCAY (remplace Elie FOURCADE), Norbert CARRERE (remplace Jean-Marie DUTHU), Colette CAZENAVE (remplace Bernard PRIEUR), Jean-Charles LAUREYS (remplace Jacques LAUREYS), Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE), Florent LAY (remplace Elisa PANOFRE),

Titulaires ayant donné procuration : Albert BEGUE à Maurice LOUDET, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD à Hervé CARRERE, Monique KATZ à Rose-Marie COLOMES, Loïg LE RUN à Bruno FOURCADE, Jean-Manuel CAMACHO à Gisèle ROUILLON, Zoulikha CHEBBAH à Alain MAILLE, Stéphanie LAGLEIZE à Nicole MARQUIE, Pascal AUDIC à Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD.

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent à la commune de LABASTIDE

Monsieur Jean-Pierre DUTHU ne doit pas participer aux débats et à la délibération.

Monsieur le président rappelle que la convention liant la commune de LABASTIDE à la communauté de communes Neste Baronnies et par substitution à la communauté de communes du

Plateau de Lannemezan dans le cadre d'une prestation de service est arrivée à échéance au 14 janvier 2017.

Le statut de l'agent Madame Nathalie Bégué permettant de conclure une convention de mise à disposition, Monsieur le Président propose que cette convention soit établie pour une durée hebdomadaire de 6 heures en vue de mettre à disposition l'agent à la commune de LABASTIDE pour des missions de secrétariat.

La convention serait établie pour une durée de trois ans reconductible à compter du 15 janvier 2017.

La commune de LABASTIDE remboursera à la CCPL les frais de personnel liés à cette mise à disposition, sur la base d'un titre de recettes émis trimestriellement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

- Approuve la mise à disposition d'un agent pour des missions de secrétariat auprès de la commune de LABASTIDE suivant les modalités exposées par Monsieur le Président, l'autorise à saisir la CAP et à signer la convention correspondante,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de LABASTIDE et plus généralement tous les documents utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président,



Affichée le

16 MARS 2017